

Module 2 : Définir les conditions requises pour un entrepôt

Dans ce module, nous examinerons les conditions de base qui s'imposent pour la sélection et la conception d'un entrepôt ainsi que la conception et la gestion des opérations de l'entrepôt.

- Dans ce module nous traiterons les points suivants :
- Les exigences générales
- Comprendre les caractéristiques de la marchandise
- Prendre en compte la législation locale
- Choisir un endroit approprié
- Louer des entrepôts provisoires.

Les exigences générales

La conception et la gestion des opérations d'un entrepôt sont guidées par les objectifs et les besoins de cette opération.

Tout d'abord, la position de l'entrepôt dans la chaîne d'approvisionnement humanitaire influence les conditions requises pour son fonctionnement. Un entrepôt général permanent peut être mis en place et peut fonctionner de façon semblable à celle d'un établissement commercial. Il peut bénéficier des bonnes pratiques actuelles, relatives aux équipements et aux systèmes de gestion d'entrepôt.

En revanche, un entrepôt provisoire sur le terrain ne pourra sans doute pas profiter des mêmes types d'équipements et de systèmes disponibles dans un entrepôt global permanent. La simplicité et la flexibilité, mêlée à une bonne dose de bon

sens, sont vraisemblablement les atouts majeurs pour une approche réussie de la gestion d'une telle opération.

Cependant, tout un éventail de facteurs doit être pris en considération quel que soit le type de fonctionnement d'un entrepôt :

- La durée requise de l'entreposage (court ou long terme)
- La quantité de marchandises à entreposer
- La nature spécifique des marchandises à entreposer
- Le besoin d'exécuter d'autres tâches (par exemple : emballage, étiquetage)

Comprendre les caractéristiques de la marchandise

La nature spécifique des marchandises à entreposer a un impact sur le choix d'un nouvel entrepôt, sur la conception de son agencement, sur la sélection de tout équipement et sur les méthodes de travail. Les caractéristiques décisives qui doivent être prises en considération sont :

- Le volume des marchandises à entreposer, en tonnes ou mètres cubes
- La dimension et le poids des marchandises avec leur emballage
- Le contexte environnemental général
- La sensibilité à la température
- Le type d'emballage
- Les matières dangereuses
- Marchandises à valeur élevée ou faciles à voler



Les volumes

Le volume des marchandises à traiter comprend :

- La fréquence et la dimension des livraisons à réceptionner dans l'entrepôt
- La quantité devant être entreposée
- La fréquence et la dimension des livraisons à effectuer depuis l'entrepôt

Ces facteurs ont un impact sur l'espace requis pour la réception des marchandises, l'entreposage en vrac et les activités de livraison des marchandises ainsi que sur la main-d'œuvre exigée pour le fonctionnement de l'entrepôt.

La dimension et le poids

Dans la plupart des cas, c'est l'entreposage en vrac qui occupe le plus d'espace, en général, 80% de la surface au sol. Il est déterminé principalement en fonction des dimensions, du poids et de la quantité des marchandises à entreposer.

Bien sûr, certaines marchandises sont relativement légères mais occupent davantage d'espace ; d'autres sont petites mais lourdes.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous indique le volume moyen d'entreposage en mètres cubes par tonne métrique pour un éventail de marchandises.

Article	1 Tonne métrique
Huile végétale en conserve	1,7 m ³
Farine, riz, sucre	1,5 m ³
Céréales	2 m ³
Couvertures en ballots comprimés	5 m ³
Conserves	1,5 m ³
Lait en poudre en conserve	3 m ³
Couvertures en ballots non comprimés	10 m ³
Tentes	5 m ³
Vêtements	10 m ³
Ustensiles de cuisine	4,5 m ³
Fournitures médicales (moyenne de divers articles)	4 m ³

Source : Manuel de logistique sur le terrain du CICR.



En calculant le volume de l'aire d'entreposage en vrac requis, nous devons prendre en considération le fait qu'il faut avoir accès aux marchandises pour leur entreposage et leur retrait et que l'équipement d'entreposage (s'il est utilisé) prend également de la place.

Le contexte environnemental général

Il est important que le contexte environnemental de l'entrepôt offre des conditions satisfaisantes pour que la qualité des marchandises ne se détériore pas pendant leur entreposage. Si la température est une condition importante (traitée ultérieurement), il existe d'autres aspects environnementaux.

L'un d'entre eux a trait à l'importance de maintenir la marchandise au sec, ce qui peut constituer un défi lorsque les camions doivent être chargés à l'extérieur de l'entrepôt. L'humidité peut également endommager une marchandise.

Lorsqu'une marchandise est reçue en sacs et que la température extérieure est élevée, celle de la marchandise peut augmenter. Ceci est particulièrement vrai si la marchandise est laissée au soleil pendant une longue période. Si les sacs sont alors empilés dans l'entrepôt, la température générée dans l'espace réduit peut aboutir à une combustion spontanée. Une surveillance attentive est donc de mise.

D'autres marchandises peuvent également produire de la poussière et peuvent, à défaut d'une ventilation adéquate, créer un environnement explosif.

Certaines marchandises peuvent également se détériorer lorsqu'elles sont exposées trop longtemps au soleil.

Les entrepôts médicaux demandent des conditions particulières. Ils doivent protéger les articles de tout dommage physique, de la moisissure, de la chaleur ou du froid extrêmes, de la poussière, de la saleté et des infections animales. La propreté d'un entrepôt médical est encore plus importante que celle des autres installations.

Toutes ces restrictions peuvent être gérables si elles ont été planifiées. Cependant, il arrive parfois que l'environnement des opérations s'avère désorganisé, surtout lorsque les activités sont intenses, et entraîne une pression extrême sur l'espace et l'équipement. Dans ces moments-là, l'état des marchandises peut se détériorer rapidement, souvent sans surveillance, ce qui entraîne des conséquences sérieuses en aval de la chaîne d'approvisionnement.

Il existe une exigence particulière en ce qui concerne la ventilation de l'emplacement utilisé pour recharger les équipements de manutention mus par batteries. Au cours de la phase de rechargement il se produit des émanations d'hydrogène, un gaz qui, dans un lieu clos, est hautement inflammable et peut entraîner des conséquences effrayantes ! Cela signifie également qu'il faut respecter une politique stricte d'interdiction de fumer dans l'entrepôt.

Le tableau ci-dessous fournit des recommandations pour l'entreposage des denrées, alimentaires ou autres.

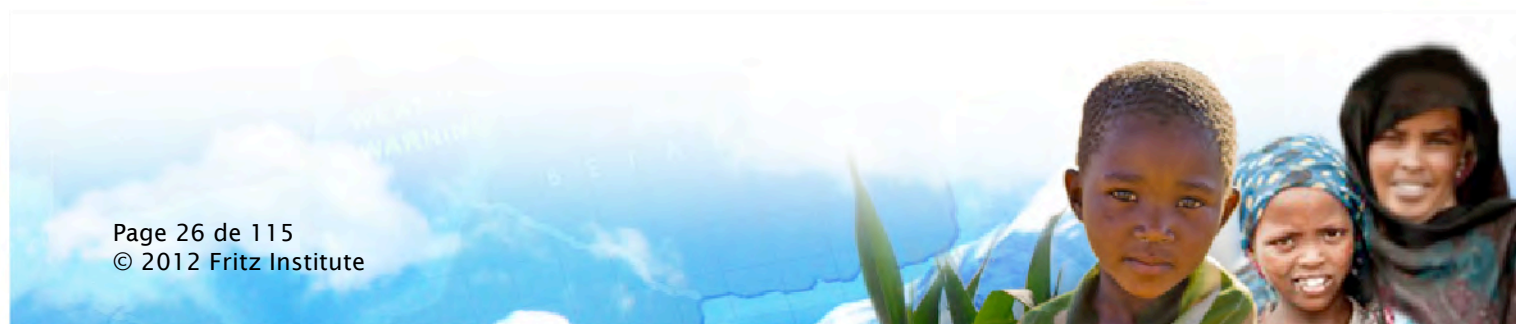


Produits	Inspection de l'aspect des marchandises	Conditions d'entreposage	Durée de conservation sous climat humide	Ratio poids/volume	Remarques
Grains (céréales)	Sec, non infesté, sans impuretés, teneur en eau : 13,5% maximum.	Endroit sec, frais et ventilé sur des palettes, humidité relative de l'air : 70% maximum.	Env. 6 mois	Env. 2 x (1 tonne = env. 2 m ³)	Vérifiez le niveau d'humidité, les odeurs et les parasites vivants.
Farine (céréales)	Sec et pas grumeleux au toucher, odeur sucrée, teneur en eau : 14% max.	Idem.	6 mois maximum	Env. 1,5 x	Vérifier le niveau d'humidité, les odeurs et les parasites vivants.
Conserves	Ne peuvent être ni rouillés ni renflés, cartons en bon état, pas de fuite, date limite de consommation.	Empilés sur des palettes si possible. Faire attention à la hauteur.	6-12 mois (voir date limite de consommation)	Env. 1,5 x	La déformation des boîtes de conserve (couvercle bombé) ou un sifflement lorsqu'une boîte est ouverte signifie que le contenu est non comestible.
Couvertures	Sec, emballage intact.	Sec, ventilé et empilé.		8 – 10 x	Les couvertures humides doivent être séchées immédiatement. Surveillez les mites.
Vêtements	Emballage propre.	Sec, ventilé et empilé.		7 – 10 x	Idem.
Lait en poudre en conserve	Ne peuvent être ni rouillés ni renflés, cartons en bon état, pas de fuite, date d'expiration.	À empiler.	18 mois	3 x	--



Sacs de lait écrémé en poudre	Sec, odeur propre, de couleur ivoire.	Endroit sec, frais, aéré <u>et à l'ombre.</u>	1 an	2,5 x	Le lait écrémé en poudre peut être conservé pendant 2-3 ans dans l'obscurité et à une température d'environ 15 ° C.
Sacs de lait entier en poudre	Sec, odeur propre, de couleur ivoire.	Endroit sec, frais, aéré <u>et à l'ombre.</u>	8 – 9 mois	2,5 x	Le lait en poudre devient parfois dur. Cela ne modifie pas sa valeur à condition que sa couleur et l'odeur ne changent pas (également valable pour le lait écrémé en poudre)
Sucre cristallisé	Sec, granulé, pas de morceaux, cristaux brillants	Sec, ventilé et empilé (voir Céréales).	Plusieurs années	1,5 x	Le sucre absorbe rapidement l'humidité. Séchez le sucre en couches. Le sucre humide en blocs est apte à la consommation humaine.
Tentes	Sec, emballage intact.	Sec et empilé.	-	5 x	Séchez les taches d'humidité.

Source : Manuel de logistique sur le terrain du CICR.



Sensibilité à la température

Certaines marchandises requièrent un entreposage où la température est contrôlée afin de prolonger leur durée de vie. De fait, la plupart des marchandises vont se détériorer ou s'endommager par des températures extrêmes. Les principales classifications des exigences en matière de température sont : réfrigéré, congelé et à température ambiante, et de nombreuses marchandises nécessitent une température spécifique d'entreposage indiquée par le fabricant.

Les aliments réfrigérés et congelés nécessitent évidemment un système de réfrigération et doivent être manipulés avec soin. Une attention particulière doit également être portée à l'emplacement du milieu ambiant de l'entrepôt afin d'éviter les températures extrêmes, c'est-à-dire qu'il faut assurer une ventilation adéquate et éviter l'exposition directe au soleil.

Comme exemple de marchandises sensibles à la température on peut citer de nombreux médicaments et denrées alimentaires. Ces marchandises doivent être maintenues dans une certaine fourchette de température depuis leur élaboration jusqu'au lieu d'utilisation. Par exemple, de nombreux vaccins doivent être conservés à une température oscillant entre 0 et 8 degrés Celsius. Si cet intervalle de températures n'est pas respecté, il s'en suit souvent une perte de l'efficacité du vaccin ou une impossibilité de garantir sa date de péremption. Dans un tel entrepôt, il doit exister une procédure très claire exigeant la vérification de la température deux fois par jour. De même, lorsque les marchandises sont empilées à une hauteur élevée, il faut surveiller la température

aussi bien en haut qu'en bas. L'entrepôt doit être équipé d'un thermomètre maximum/minimum.

Une chaîne d'approvisionnement traitant de telles marchandises sensibles à la température se nomme une «chaîne du froid». Dans une chaîne du froid, on vérifie les données et des contrôles sont faits pour confirmer que les marchandises ont été maintenues dans l'intervalle de température spécifié tout au long de la chaîne. Les défauts des chaînes de froid sont une cause fréquente de problèmes dans les programmes de vaccination.

Au niveau de l'entrepôt, les opérations de déchargement et de chargement constituent la partie vulnérable de la chaîne de froid. Celles-ci impliquent souvent le déplacement des marchandises d'une zone à l'autre, ce qui constitue un défi lorsqu'il faut s'assurer que la marchandise est maintenue dans la fourchette prescrite de température.

Les températures standard d'entreposage sont normalement déterminées comme suit:

- Surgélation : en dessous de -15°C (5°F)
- Réfrigération : +2°C à +8°C (35,6 à 46,4°F)
- Frais : +8°C à +15°C (46,4 à 59°F)
- Température ambiante : +15°C à +25°C (59 à 77°F)

Type d'emballage

Les types d'emballage comprennent : en boîte, en sac, en ballot et en vrac. Le type d'emballage a un impact sur la façon dont les marchandises doivent être manipulées



et entreposées. Par conséquent, la variété des emballages a un impact sur la variété des méthodes de manipulation et d'équipement requis ainsi que sur la conception et l'agencement de l'aire d'entreposage en vrac, sur les méthodes d'entreposage (en bloc, empilé, en caisses de stockage, en casiers, etc.) et sur l'espace d'accès requis pour les manœuvres d'entreposage et de reprise. Dans la mesure du possible, le manager de l'entrepôt devrait être en liaison avec le service d'approvisionnement pour connaître le type d'emballage utilisé, afin de minimiser l'impact sur les opérations de l'entrepôt.

Il s'agit d'un domaine d'innovations constantes en ce qui a trait aux matériaux disponibles. Plus particulièrement, il existe plusieurs manières de maintenir en place et de protéger une marchandise sur palette. Le plus couramment utilisé est l'utilisation d'emballage sous film plastique. Ce procédé utilise soit la technologie de la rétraction à la chaleur, soit au vide afin de « rétrécir » un sac en plastique géant en le modelant à la marchandise.



Emballage sous vide

L'emballage par rétraction est semblable au film extensible d'usage domestique. Si l'on entoure les couches supérieures d'une palette, cela empêche les déplacements durant le transport.

D'autres façons de restreindre les mouvements des marchandises sont le ruban adhésif et le cerclage métallique. Dans tous les cas, il faut faire preuve d'attention car, mal utilisés, ils pourraient endommager la marchandise. Ils peuvent également constituer un danger pour le milieu de travail si l'on ne s'en débarrasse pas de manière appropriée.

Ces matériaux d'emballage sont importants, non seulement pour protéger les marchandises à l'intérieur même de l'entrepôt, mais aussi au cours de leur transport vers leur destination. Loin des yeux ne devrait pas signifier loin de la pensée! Des marchandises endommagées durant le transport sont normalement retournées à leur source, créant ainsi des problèmes supplémentaires pour le manager de l'entrepôt.

Matières dangereuses

Les matières dangereuses (comme les pesticides, les gaz comprimés et les carburants) exigent une manipulation et un entreposage spécial. Elles sont normalement entreposées dans un site séparé des autres marchandises et de l'espace supplémentaire est souvent requis. Idéalement, elles doivent être entreposées dans un bâtiment séparé.





Mise sous film d'une palette
creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/

Prendre en compte la législation locale

Le manager de l'entrepôt doit s'assurer que son fonctionnement est conforme à la législation et aux réglementations locales. Comme l'ignorance ne peut être invoquée comme excuse, le manager doit se familiariser de façon proactive avec les réglementations s'appliquant au fonctionnement de l'entrepôt et prendre les mesures nécessaires pour que le mode de fonctionnement et l'ensemble des employés s'y conforment.

Voici une liste de réglementations que l'on rencontre fréquemment :

- Réglementations relatives à l'emploi
- Règles relatives à la santé et la sécurité

- Règles concernant l'opération de chariots élévateurs à fourche
- Hygiène alimentaire
- Entreposage des marchandises dangereuses
- Entreposage de médicaments
- Code du bâtiment
- Pratiques comptables

Les réglementations relatives à ces points et d'autres encore diffèrent d'un pays à l'autre et le manager de l'entrepôt ne doit pas considérer comme acquis que les règlements en vigueur dans un pays sont les mêmes dans un autre.

Choisir un endroit approprié

Que ce soit pour le choix d'un emplacement pour un local temporaire ou à partir d'un certain nombre de bâtiments existants, un grand nombre de facteurs sont à prendre en considération lors du choix d'un nouveau site d'entrepôt :

- La proximité du/des port/s d'entrée et des bénéficiaires
- Les bâtiments existants
- La sécurité
- L'environnement
- Les conditions physiques de l'emplacement
- L'accessibilité
- Les services disponibles
- Les entrepôts provisoires
- Les entrepôts sous douane

La proximité du/des port/ports d'entrée et des bénéficiaires

Examinons d'abord la situation géographique du port d'entrée de la région



où se déroule l'action humanitaire par rapport aux sites où se trouvent les bénéficiaires de l'aide. Si les bénéficiaires se trouvent géographiquement près du port ou de l'aéroport d'entrée de la zone d'action humanitaire, il est évident que l'entrepôt doit être implanté dans le même secteur. En revanche, si les bénéficiaires se trouvent à un lieu éloigné du port d'entrée nous devons choisir le lieu d'implantation de l'entrepôt avec comme objectif de minimiser les coûts et rationaliser les opérations de transport vers et depuis l'entrepôt.

En partant de ce principe, la manière la plus simple pour choisir un site consiste à repérer sur une carte où se trouvent le port et les bénéficiaires et de faire preuve de jugement pour décider quel est le lieu idéal pour l'implantation de l'entrepôt.

Il arrive parfois, cependant, que ni le sens commun ni l'approche analytique n'offrent le meilleur choix.

Des catastrophes graves peuvent placer fréquemment les opérations portuaires dans une situation de pression extrême lorsque le volume d'activités dépasse largement la capacité des installations. Dans de telles situations, le port de choix logique se trouverait dans un goulot d'étranglement avec pour conséquence une rupture de la chaîne d'approvisionnement.

De façon idéale, nous recherchons un site permettant de minimiser le temps total de transport des marchandises depuis leur point d'origine jusqu'à leur destination finale. Ceci peut impliquer le choix d'un site éloigné des routes habituelles de transport, avec pour conséquence une

augmentation du temps de transport mais compensée par des formalités de dédouanement plus rapides.

Dans de tels cas, il peut donc être utile d'examiner toutes les options – même celles qui n'auraient aucun sens en temps normal.

Les bâtiments existants

Lorsque la situation impose l'utilisation de bâtiments existants pour implanter un nouvel entrepôt, il existe un certain nombre de facteurs à prendre en compte pour évaluer si ce bâtiment est adéquat pour l'usage auquel on le destine.

Le bâtiment doit être dans un bon état général, étanche et bien ventilé. Les murs intérieurs devraient être propres et peints, en blanc de préférence. Repérez les fenêtres et les portes endommagées et faites faire les réparations nécessaires. Recherchez des signes d'infection par des animaux nuisibles, des excréments par exemple ainsi que des trous dans les murs et les planchers.

L'espace disponible devrait normalement se trouver au rez-de-chaussée, avec des portes d'entrée permettant un accès adéquat à l'espace d'entreposage, prenant en compte la méthode de déplacement des marchandises qui sera utilisée.

Il faut procéder à l'évaluation des dimensions et de l'agencement de l'entrepôt et par conséquent de sa capacité à contenir la quantité de matériel qui y sera traitée. S'il existe un choix possible, il est préférable d'opter pour un espace plus



grand plutôt qu'un espace réduit, car des conditions d'exiguïté rendent difficile le fonctionnement et le bon ordre et une augmentation du stock ou des activités pourrait être difficile à gérer.

La surface devrait être plate et faite de matériaux stables, dans l'idéal, du ciment. Le sol doit être à même de supporter le poids du matériel entreposé, et, le cas échéant, le poids de tout véhicule circulant dans le bâtiment. La capacité de résistance du sol est normalement en kilogrammes par mètre carré (Kg/m²). Un bâtiment de plein pied typique offre généralement une capacité au sol de 1 000 à 3 000 Kg/m² mais ceux dotés d'un sous-sol ou d'installations sanitaires en-dessous offrent en général une capacité inférieure.

Si des denrées alimentaires doivent être entreposées, il sera sans doute nécessaire de faire désinfecter et fumiger le bâtiment par une compagnie de nettoyage professionnel.

Vérifiez les titres de propriété du bâtiment et tentez d'évaluer l'impact possible compte tenu des parties impliquées dans une situation humanitaire. Ceci est particulièrement important dans une situation de conflit où la neutralité de l'organisation pourrait être compromise.

Sécurité et sûreté

La sécurité est une facette très importante des installations d'entreposage. Le périmètre de sécurité du bâtiment et de ses installations devrait offrir un niveau de sécurité adéquat du contenu de l'entrepôt, des véhicules et des équipements qui y sont utilisés.

Estimez la possibilité de faire garder et/ou de protéger les lieux au moyen de barrières physiques telles que des murs ou des clôtures. Il faudra également avoir recours à des systèmes de sécurité électroniques ou à des gardes en cas de nécessité et de disponibilité.

La sécurité commence par un environnement de travail propre, il est donc important de disposer d'outils et de matériels propres (p. ex., des éponges, des seaux), de même que des produits pour absorber et nettoyer les déversements (p. ex. de la sciure). Le personnel des entrepôts doit aussi être formé sur la conduite des machines et disposer d'un équipement de sécurité minimum (p. ex. des bottes de sécurité). Il faut aussi dispenser une formation sur la façon de soulever et de déplacer de lourds objets afin de minimiser les risques de blessures pour le personnel.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les panneaux de l'entrepôt doivent être dans la langue locale et comporter des diagrammes et des illustrations pour les personnes ne sachant pas lire. Pour finir, un équipement de sécurité supplémentaire et adéquat doit être mis à disposition dans l'entrepôt, notamment des kits de première urgence et des torches.

Outre la sécurité matérielle, il nous faut également envisager des mesures pour protéger le bâtiment contre des accidents tels qu'un incendie. L'entrepôt doit être équipé d'extincteurs, de seaux de sable et autre équipement approprié. Il est important de s'inspirer de la réglementation locale. La caserne locale des pompiers est généralement une bonne source de conseils. De plus, le personnel



d'entrepôt doit être formé pour savoir utiliser de tels équipements.

L'environnement

Il peut être nécessaire de prendre en compte certains aspects politiques, culturels ou de sécurité au moment de choisir un emplacement. Si par exemple une opération doit être menée de façon discrète dans le contexte d'une situation humanitaire, un bâtiment d'entrepôt éminemment visible sera évidemment une source de problèmes. Lorsque que la sécurité est difficile à assurer, cette situation peut exiger le regroupement des opérations humanitaires et limiter le choix des emplacements. Il est donc important de s'assurer d'avoir bien compris le contexte environnemental avant de prendre une décision quant à l'emplacement de l'entrepôt.

Conditions physiques de l'emplacement

Il est également important de s'assurer des conditions physiques de l'emplacement tout au long de l'année. Ceci concerne particulièrement l'accessibilité vers l'emplacement et aux alentours. Par exemple, un emplacement peut sembler adéquat durant la saison sèche mais peut se trouver inondé lors de la saison des pluies ou ne pas permettre la circulation des véhicules aux alentours.

Sur la photo ci-dessous, alors qu'il est possible de mener les opérations sur cette surface durant la saison sèche, ceci sera beaucoup plus difficile durant la saison des pluies.



Accessibilité

Évaluez l'accessibilité au site et assurez-vous que les véhicules appropriés peuvent atteindre l'emplacement facilement et en toute sécurité. Assurez-vous également qu'il existe des connexions adéquates aux infrastructures locales de transport, à savoir les routes, les ports et les aéroports.

Les services disponibles

Examinez également l'accès aux services tels que l'eau, l'électricité et les liaisons de communication.

Ceci est une liste générale de facteurs à prendre en compte. Dans toute situation humanitaire particulière, il est probable que certains de ces facteurs s'avèrent plus importants que d'autres. Lors de la prise de décision quant à l'emplacement de l'entrepôt, définissez les facteurs les plus importants et choisissez alors l'emplacement qui répond le mieux aux exigences requises par la situation particulière.

Les entrepôts provisoires

On peut répondre aux besoins urgents ou à court terme en utilisant une gamme d'emplacements d'entreposage provisoires, soit :



- Des conteneurs pour entreposage en vrac
- Des wagons de chemin de fer
- Des chalands
- Des soutes de navires
- Des tentes ou des bâches

Cependant, beaucoup de ces types d'entreposage se trouvent probablement situés dans des plaques tournantes de transport comme les ports ou les gares centrales de chemins de fer et par conséquent leur usage est coûteux et ne devraient donc être utilisés que pour une période aussi courte que possible.

Des précautions particulières doivent être prises en ce qui a trait à la chaleur générée par le soleil dans les conteneurs fermés tels que les wagons de chemin de fer. Il faut s'assurer que ceux-ci sont adéquatement protégés des rayons directs du soleil.

Inspectez les chalands et les soutes de navires pour s'assurer que l'eau de cale se trouve à un bas niveau et que les panneaux de cales sont étanches.

Les tentes ne devraient être dressées que sur un plan élevé et une surface aménagée, idéalement une dalle de ciment ou une couche de gravier entourée de tranchées pour permettre l'écoulement des eaux. Placez les marchandises sur des palettes ou des tapis de sol et recouvrez-les de feuilles de plastique pour assurer une protection supplémentaire.

Donc, bien que ces types d'emplacement provisoires puissent répondre aux besoins à court terme, ils ne sont pas sans présenter des problèmes considérables ; il est généralement préférable de chercher un

bâtiment approprié lorsque cela est possible.

Les photos ci-dessous illustrent le montage initial d'un entrepôt provisoire :



Les entrepôts sous douane

Les entrepôts sous douanes peuvent être utilisés pour l'entreposage lorsque les marchandises entrent dans un pays mais doivent être réexportés dans un autre pays, évitant ainsi le paiement des droits d'importation.

Le gouvernement local doit donner son autorisation pour les entrepôts sous douane et il existe généralement des contrôles stricts qu'il faut connaître et respecter. Outre les entrepôts sous douane, les gouvernements locaux peuvent également créer une zone franche spécialement conçue. Il s'agit d'une zone contrôlée où fonctionnent des entrepôts.

C'est pour cette raison que l'organisation doit entretenir de bonnes relations avec le gouvernement local et les opérations de l'entrepôt doivent être soigneusement gérées et contrôlées. Un entrepôt sous douanes peut s'avérer coûteux mais le coût peut être comparé aux droits d'importation qu'il aurait autrement fallu acquitter.

Louer des entrepôts provisoires

Dans des situations d'urgence où il est nécessaire de disposer d'un entrepôt provisoire, celui-ci est normalement loué et non acheté.

Dans une telle circonstance, il existe souvent une pénurie de bâtiments ou d'emplacements appropriés pour un espace d'entreposage, ce qui peut entraîner une augmentation substantielle des coûts. Il s'avère alors nécessaire d'utiliser un espace provisoire

d'entreposage pour une durée la plus courte possible.

Néanmoins, certaines précautions sont nécessaires lors de la rédaction du contrat-bail avec le propriétaire. Les points suivants doivent être normalement inclus et vérifiés dans le contrat de location :

- Le coût de l'espace loué
- La durée de la location
- La période de préavis requise pour mettre fin au bail ou en prolonger la durée
- La preuve de l'existence d'une couverture d'assurance pour la propriété, couvrant les tiers, l'incendie, les dommages par l'eau, les bris de fenêtres, etc.
- Le détail des mesures de sécurité
- Un inventaire détaillé de tous les équipements, accessoires et assemblages fixes compris dans le bâtiment et une description précise de leur état.
- La confirmation du statut de seul locataire ou les informations concernant les autres locataires
- Les renseignements relatifs à la résistance au sol ou des planchers par m²
- La capacité en termes de poids de tous les équipements tels que les chariots élévateurs à fourche, les étagères et le rayonnage

Enfin, lors d'une situation où la neutralité joue un rôle important, des précautions doivent être prises pour établir l'identité du véritable propriétaire du bâtiment, qui pourrait être différent du « loueur » du bâtiment, par exemple des groupes militaires, religieux ou gouvernementaux.

